

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Mischler et consorts – Un
gymnase en 4 ans ?**

1. PREAMBULE

La minorité est formée des députées Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey Marion, Regula Zellweger, des députés John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, ainsi que de la rapporteuse de minorité Florence Bettschart-Narbel. La minorité se réfère au rapport de majorité pour le contenu et les modalités de la commission, qui a tenu séance le 21 juin 2024. Elle remercie le secrétaire de commission Fabrice Lambelet pour ses notes de séance.

2. RAPPEL DES POSITIONS

La minorité de la commission se réfère au rapport de majorité s'agissant de la position de la majorité et des discussions qui ont lieu lors de la séance de commission.

Elle tient à exprimer son désaccord avec la recommandation de la majorité de refuser le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Maurice Mischler et consorts.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Maurice Mischler, ainsi que la présentation du projet MAT-EO lors de la séance de commission, ont démontré que le chantier sur le gymnase en 4 ans est au tout début du processus.

La minorité admet que le gymnase en 4 ans n'est plus un choix, du fait des exigences fédérales en la matière. Le projet de réforme du gymnase présenté par le Département semble aller dans une bonne voie.

La minorité considère qu'il faut aujourd'hui laisser toute la latitude nécessaire au Département pour trouver les meilleures voies possibles de réforme et qu'il est prématuré de considérer ce projet comme définitif, tel que le comprend la majorité de la commission.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs insisté sur le fait que l'on est au début du processus, qui plus est, participatif. Le calendrier prévoit toutes les étapes ; le Grand Conseil sera d'ailleurs saisi de toutes les décisions qui nécessitent des changements législatifs.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à venir en tout cas une fois par année devant la Commission de la formation pour présenter l'avancement des travaux, ce qui est positif et démontre la volonté de transparence du Conseil d'Etat. Par ailleurs, il présentera également l'articulation de la 11^e année lors d'une prochaine séance de la COFOR.

La majorité de la commission s'est achoppée sur le point de savoir s'il faut choisir le système 10+4, 10/11+4 ou 11+4.

Les travaux préparatoires du Département vont dans le sens d'un projet 10/11+4, connu dans de nombreux cantons alémaniques, et qui fonctionne à satisfaction. Cela permet aux élèves ayant des facilités d'entrer directement au gymnase en fin de 10^e année.

La minorité de la commission estime qu'il faut laisser le département travailler sur ces projets de réforme, en étudiant toutes les variantes. Une fois ces travaux faits, le Grand Conseil pourra faire son choix.

Estimant que le processus de réflexion autour du gymnase en 4 ans est en cours, la minorité de la commission est dès lors satisfaite par la réponse du Conseil d'Etat au postulat Maurice Mischler & consorts.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Maurice Mischler & consorts Un gymnase en 4 ans ?.

Lausanne, le 22 juillet 2025

La rapporteuse de minorité :
(*Signé*) Florence Bettschart-Narbel